

REGLEMENT INTERIEUR

I – ORGANISATION

1. Le 32ème Expresso du Roi So' est organisé par le Cercle d'échecs du Roi Soleil - Le Chesnay-Versailles. Il est réalisé sous la forme de 2 tournois au système suisse système de Haley qui comportent 5 rondes : le tournoi A réservé aux joueurs expérimentés et le tournoi B réservé aux débutants en matière de compétition.
2. Date : samedi 3 octobre 2026. Pointage de 13h30 à 13h45. 1ère ronde à 14h00.
3. Lieu : Cercle d'Echecs Le Roi Soleil 41 bis rue de Glatigny 78150 Le Chesnay-Rocquencourt
4. Le tournoi est ouvert à tous les adhérents du Cercle d'échecs Le Roi Soleil – Le Chesnay-Versailles licenciés A ou B pour la saison en cours.
5. Les droits d'inscription sont gratuits.

II – REGLES, CLASSEMENT

6. La cadence de jeu est de 2 x 15' + 5''/coup. Les parties seront comptabilisées pour le classement Elo rapide FIDE et National de novembre 2026. Le tournoi A est homologué FIDE et le tournoi B est homologué FFE : homologations N°73308 pour le tournoi A et 73307 pour le tournoi B accordées par la FFE.
7. Les règles applicables sont celles de la F.I.D.E. de janvier 2023. La version anglaise de ce texte est la version officielle des règles du jeu d'échecs telle qu'adoptée par le Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Madras, Inde). Sans oublier le respect de la Charte Sportive. L'article A5 s'applique pour l'intégralité de la manifestation.
8. L'appariement est fait au système suisse accéléré système de Haley. Il n'y a aucune protection "famille". Programme Papi. Ne seront appariés à la première ronde que les joueurs ayant signalé leur présence à l'arbitre durant la période de pointage.
9. FORFAITS : On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Tout sportif faisant deux forfaits consécutifs ou non sera exclu du tournoi. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé à la Direction juridique de la FFE. Pour signaler un forfait de dernière minute, prévenir l'arbitre principal au 06 72 58 56 71 en précisant le nom du sportif. Un sportif apparié qui arrive plus de 10' en retard dans la salle de jeu sera déclaré perdant par forfait.
10. Chaque partie gagnée rapporte un point, chaque partie nulle un demi-point et chaque partie perdue zéro point.

11. Les départages sont (dans l'ordre) le Buchholz tronqué, puis la performance, puis le nombre de victoires.

12. Des lots peuvent être attribués faisant office de prix. Il n'y aura pas de prix en espèces. La remise de ces lots se fera le plus tôt possible après la dernière ronde.

III – DIVERS

13. Dans le cas où un contrôle antidopage serait effectué par une délégation diligentée par le Ministère des Sports, chaque sportif ou sportive désigné(e) par le sort ne pourra se substituer aux tests qui seront effectués par un médecin assermenté.

14. Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans tout le bâtiment.

15. L'usage des téléphones mobiles et/ou tout autre moyen électronique de communication dans l'aire de jeu est passible d'un avertissement. Ils seront nécessairement éteints. Si le téléphone portable ou tout autre moyen électronique de communication d'un joueur émet un son pendant la partie, alors, il perd immédiatement sa partie et l'adversaire gagnera.

16. Le tournoi est arbitré par Patrick CLAISSE, Arbitre Fédéral Open : A02304

17. La participation au tournoi implique l'acceptation de ce règlement.

L'arbitre AFO : Patrick CLAISSE

L'organisateur du Tournoi : Arnaud MATRAND